

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EDMOFLOOR AP 300 /A

CHAPITRE 1. Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :

Référence : **EDMOFLOOR AP 300 /A**

Dénominazione : **EDMOFLOOR AP 300 /A**

Nom chimique et synonymes : **Produit de peinture**

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées :

Aucune autre information n'est disponible.

Utilisation de la substance/préparation

Matériaux de construction à usage professionnel

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise, adresse, ville et État, adresse e-mail de la personne compétente, responsable de la fiche de données de sécurité :

Les produits de la marque EDMEC sont fabriqués et distribués en Italie par :

D.M. S.r.l. unipersonale

41038 San Felice s/P (MO) - Via Scala n°628/D

Partie. TVA et Code des impôts : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Centre antipoison de Niguarda tél. 02/66101029 (24 heures / 24 heures)

CHAPITRE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas considéré comme dangereux conformément au règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement : Pas d'autres dangers

2.2. Éléments d'étiquette

Éléments de l'étiquette : Le mélange n'est pas considéré comme dangereux conformément au règlement CE 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger : Aucun

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence : Aucun

Dispositions particulières

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208	Il contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Cela peut provoquer une réaction allergique.
	Il contient un mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3 :1). Cela peut provoquer une réaction allergique.

Dispositions particulières au titre de l'annexe XVII de REACH et modifications ultérieures : Aucune

2.3. Autres dangers

Pas de PBT ou de perturbateurs endocriniens présents à des concentrations $\geq 0,1$ %

Autres dangers : Aucun

CHAPITRE 3. Informations sur la composition et les ingrédients

3.1. Substances

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC D.M.

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. TVA et Code des impôts : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

Informations non pertinentes.

3.2. Mélanges

Description : Composants dangereux au sens du CLP et leur classification.

Nom	Quantité	Numéro d'identification	Classification
1,2-benzisotiazol-3(2H)-one	≥ 0,01 % - < 0.05%	Numéro : 613-088-00-6 Index: CAS : 2634-33-5 CE : 220-120-9	3.1/2/Inhalation Toxicomane aiguë. 2 H330 3.2/2 Irritation de la peau. 2 H315 3.3/1 Barrage de l'œil. 1 H318 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 3.1/4/Toxicomane aiguë par voie orale. 4 H302 4.1/A1 Aquatique aiguë 1 H400 M=1. 4,1/C2 Aquatique chronique 2 H411 M=1. Limites de concentration spécifiques : C >= 0,05 % : Skin Sens. 1 H317
Mélange de 5-chloro-2 méthyl-2Hisotiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3 :1)	≥ 0,00015 % - < 0,0015 %	Numéro : 613-167-00-5 Index: CAS : 55965-84-9	3.1/2/Inhalation Toxicomane aiguë. 2 H330 3.1/2/Toxicité aiguë cutanée. 2 H310 3.1/3/Toxicité aiguë par voie orale. 3 H301 3.2/1C Peau Corr. 1C H314 3.3/1 Barrage de l'œil. 1 H318 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317 4.1/A1 Aquatique aiguë 1 H400 M=100. 4,1/C1 Aquatique chronique 1 H410 M=100. EUH071 Limites de concentration spécifiques : C >= 0,6% : Corr. cutané 1C H314 0,06% <= C < 0,6% : irritation cutanée. 2 H315 C >= 0,6% : Barrage oculaire. 1 H318 0,06 % <= C < 0,6 % : irritation oculaire. 2 H319 C >= 0,0015% : Skin Sens. 1A H317

CHAPITRE 4. Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

- En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et soigneusement à l'eau et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne pas vomir du tout. CONSULTEZ IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.
- En cas d'inhalation : Emmenez la personne blessée à l'air frais et gardez-la au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Personne

4.3. Indication de la nécessité de consulter immédiatement un médecin et traitement spécial

Traitement : Aucun

CHAPITRE 5. Mesures de prévention des incendies

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC D.M.

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. TVA et Code des impôts : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Aucun en particulier.

5.2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et/ou la combustion, la combustion produit une fumée épaisse.

5.3. Recommandations à l'intention des pompiers

Utilisez un appareil respiratoire approprié.

Récupérez séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre le feu.

Ne le déversez pas dans le système d'égout.

S'il est sécuritaire de le faire, retirez les contenants non endommagés de la zone de danger immédiat.

CHAPITRE 6. Mesures en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez un équipement de protection individuelle.

Déplacez les gens dans un endroit sûr.

Reportez-vous aux mesures de protection énoncées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol.

Empêcher le ruissellement dans les eaux de surface ou le réseau d'égouts.

Conservez l'eau de lavage contaminée et jetez-la.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou les réseaux d'égouts, en informer les autorités compétentes.

Matériau adapté à la collecte : matériau absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et d'assainissement

Laver abondamment à l'eau.

6.4. Renvoi à d'autres sections

Voir également points 8 et 13.

CHAPITRE 7. Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

- Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brumes.
- Veuillez également vous référer à la section 8 pour connaître les équipements de protection recommandés.
- Recommandations générales sur l'hygiène du travail : Ne pas manger ni boire pendant le travail.

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

- Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments.
- Sujets incompatibles : Aucun en particulier
- Indication pour les chambres : Pièces suffisamment ventilées.

7.3. Utilisations finales particulières

Aucune autre information n'est disponible.

CHAPITRE 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Vérificateurs

Valeurs limites d'exposition DNEL : N.O.

Valeurs limites d'exposition PNEC : N.O.

8.2. Contrôle de l'exposition

<i>Protection des yeux</i>	Non requis pour une utilisation normale, toujours fonctionner selon les bonnes pratiques de travail.
<i>Protection de la peau</i>	Aucune précaution particulière n'est requise pour une utilisation normale.
<i>Protection des mains</i>	Pas nécessaire pour une utilisation normale

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC D.M.

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. TVA et Code des impôts : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

<u>Protection respiratoire</u>	Pas nécessaire pour une utilisation normale
<u>Risques thermiques</u>	Personne
<u>Contrôle de l'exposition amb.</u>	Personne
<u>Contrôles techniques adaptés</u>	Personne

CHAPITRE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

<u>Informations générales</u>	
<u>Statut physique</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	Divers
<u>Odeur</u>	Inodore
<u>Point de fusion/point de congélation</u>	N.O.
<u>Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition</u>	N.O.
<u>Inflammabilité</u>	N.O.
<u>Limites inférieures et supérieures d'explosivité</u>	N.O.
<u>Point d'éclair</u>	N.O.
<u>Température d'auto-inflammation</u>	N.O.
<u>pH</u>	9
<u>Viscosité cinématique</u>	N.O.
<u>Hydrosolubilité</u>	N.O.
<u>Solubilité dans les graisses</u>	N.O.
<u>Coefficient de partage N-octanol/eau (valeur logarithmique)</u>	N.O.
<u>Pression de vapeur</u>	N.O.
<u>Densité et/ou densité relative</u>	1,2 kg./lt.
<u>Densité relative de vapeur</u>	N.O.
<u>Granulométrie</u>	N.O.

9.2. Autres informations.

Pas d'autres informations pertinentes

CHAPITRE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Personne

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales

10.5. Matériaux incompatibles

Aucun en particulier

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Personne

CHAPITRE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

- Toxicité aiguë : Non classifié - Aucune donnée disponible pour le produit.
- Corrosion/irritation de la peau : Non classé - Aucune donnée disponible pour le produit.

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC D.M.

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. TVA et Code des impôts : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

- c) Blessure oculaire grave/Irritation oculaire s v re : Non class  - Aucune donn e disponible pour le produit.
 - d) Sensibilisation respiratoire ou cutan e : Non class  - Aucune donn e disponible pour le produit.
 - e) Mutag nicit  sur les cellules germinales : Non classifi  - Aucune donn e disponible pour le produit.
 - f) Canc rog nicit  : Non classifi  - Aucune donn e disponible pour le produit.
 - g) Toxicit  pour la reproduction : Non classifi  - Aucune donn e disponible pour le produit.
 - h) Toxicit  pour certains organes cibles (STOT) — Exposition unique : Non classifi  - Aucune donn e disponible pour le produit.
 - i) Toxicit  pour certains organes cibles (STOT) — Exposition r p t e : Non classifi e — Aucune donn e disponible pour le produit.
 - j) Risque d'aspiration : Non class  - Aucune donn e disponible pour le produit.
- Informations toxicologiques sur les principales substances pr sentes dans le produit : N.A.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Propri t s perturbatrices endocriniennes : Pas de perturbateurs endocriniens pr sents en concentration $\geq 0,1\%$

CHAPITRE 12. Informations  cologiques

12.1. Toxicit 

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en  vitant de disperser le produit dans l'environnement.

Non class  pour les dangers environnementaux – pas de donn es disponibles

1,2-benzisotiazol-3(2H)-one - CAS : 2634-33-5

- Toxicit  aquatique aigu  :

Test : EC10 - Esp ce : Alghe 0,04 mg/l - Durata h : 72 (Selenastrum capricornutum) (OECD201)

Test : EC50 - Esp ce : Alghe 0,11 mg/l - Durata h : 72 (Selenastrum capricornutum) (OECD201) S2238

Essai : CE50 - Esp ce : Daphnie 3,27 mg/l - Dur e h : 48 (OCDE 202) S 2240

Essai : CL50 - Esp ce : Poisson 1,6 mg/l - Dur e h : 96 (Oncorhynchus mykiss) (OCDE 203) S2746

Essai : CSEO - Esp ce : Dafnie 1,2 mg/l 21 j (OCDE 211) S 803

Essai : CSEO - Esp ce : Poisson 0,21 mg/l 28 j (OCDE 215) S 805 pyrithione de zinc - CAS : 13463-41-7

m lange de 5-chloro-2-m thyl-2H-isothiazol-3-one [n  CE 247-500-7] et de 2-m thyl-2H-isothiazol-3-one [n  CE 220-239-6] (3 :1) - CAS : 55965-84-9

- Toxicit  aquatique aigu  :

Test : CE50 - Esp ce : Daphnie 0,1 mg/l - Dur e h : 48 daphnia magna

Test : CE50 - Esp ce : Algues 0,048 mg/l - Dur e h : 72 pseudokirchneriella subcapitata

Test : CE50 - Esp ce : Poisson 0,22 mg/l - Dur e h : 96 oncorhynchus mykiss

Essai : CSEO - Esp ce : Alghe 0,00064 mg/l - Durata h : 48 squelette costatum

Test : CSEO - Esp ce : Daphnie 0,004 mg/l - Dur e h : 504 daphnia magna

Test : CSEO - Esp ce : Poisson 0,098 mg/l - Dur e h : 672 oncorhynchus mykiss

Test : CSEO - Esp ce : Algues 0,0012 mg/l - Dur e h : 72 pseudokirchneriella sub capitata

12.2. Persistance et d gradabilit 

Composants:

1,2-benzisotiazol-3(2H)-one :

Biod gradabilit  : R sultat : Rapidement biod gradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2-benzisotiazol-3(2H)-one - CAS : 2634-33-5

Koe - Coefficient de partage 0,7 (n-octanol/eau) OCDE 117 Log Koe (m thode HPLC)

FBC - Facteur de bioconcentration 6,95 (poisson) OCDE 305

M lange de 5-chloro-2-m thyl-2H-isothiazol-3-one [n  CE 247-500-7] et de 2-m thyl-2H-isothiazol-3-one [n  CE 220-239-6] (3 :1) - CAS : 55965-84-9

Pas de FBC - Facteur de bioconcentration 3,16 (calcul ) S 1177

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC D.M.

Via Scala n 628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. TVA et Code des imp ts : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

No Kow - Coefficient de partage 0,71 (n-octanol/eau) S 5

12.4. Mobilité dans le sol

N.O.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Aucun - vPvB : Aucun

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Pas de perturbateurs endocriniens présents à une concentration $\geq 0,1\%$

12.7. Autres effets indésirables

Personne

CHAPITRE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérez si possible.

Opérer

conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

CHAPITRE 14. Informations sur le transport

- 14.1 Numéro d'identification Numéro ONU

Le produit ne doit pas être considéré comme dangereux en vertu de la réglementation en vigueur sur le transport de marchandises dangereuses par route (A.D.R.), par chemin de fer (RID), par mer (Code IMDG) et par air (IATA).

14.2 Désignation officielle du transport par l'ONU

N.O.

14.3 Classes de danger liées au transport

N.O.

14.4 Assemblage de l'emballage

N.O.

14.5 Dangers environnementaux

N.O.

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs

N.O.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux lois de l'OMI

N.O.

CHAPITRE 15. Informations réglementaires

15.1. Lois et règlements en matière de santé, de sécurité et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

- Décret législatif 9/4/2008 n.81
- D.M. Lavoro 26/02/2004 (Limites d'exposition professionnelle)
- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
- Règlements (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n° 758/2013
- Règlement (UE) 2020/878
- Règlement (UE) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
- Règlement (UE) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
- Règlement (UE) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
- Règlement (UE) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Pour plus d'informations techniques :

[EDMEC D.M.](mailto:info@edmec.it)

[Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P \(MO\)](mailto:info@edmec.it)

[Partie. TVA et Code des impôts : 03728460365](mailto:info@edmec.it)

[info@edmec.it – www.edmec.it](mailto:info@edmec.it)

- Règlement (UE) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
- Règlement (UE) 2015/1221 (ATP 7 CLP)
- Règlement (UE) 2016/918 (ATP 8 CLP)
- Règlement (UE) 2016/1179 (ATP 9 CLP)
- Règlement (UE) 2017/776 (ATP 10 CLP)
- Règlement (UE) 2018/669 (ATP 11 CLP)
- Règlement (UE) 2018/1480 (ATP 13 CLP)
- Règlement (UE) 2019/521 (ATP 12 CLP)
- Règlement (UE) 2020/217 (ATP 14 CLP)
- Règlement (UE) 2020/1182 (ATP 15 CLP)
- Règlement (UE) 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions sur le produit ou les substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et modifications ultérieures.

Restrictions relatives aux produits : Aucune restriction

Restrictions sur les substances contenues : Restriction 75

Le cas échéant, veuillez vous référer aux règlements suivants :

- Circulaires ministérielles 46 et 61 (Amines aromatiques).
- Directive 2012/18/UE (Seveso III)
- Règlement 648/2004/CE (détergents).
- D.L. 3/4/2006 n. 152 Réglementation environnementale
- Dir. 2004/42/CE (Direttiva COV)

Dispositions relatives à la directive européenne 2012/18 (Seveso III) : Catégorie Seveso III conformément à l'annexe 1, partie 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de l'innocuité chimique n'a été préparée pour le mélange.

CHAPITRE 16. Autres informations

H330 L'avion est inalato.

H315 Provoque une irritation de la peau.

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

H310 Létal au contact de la peau.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions oculaires.

H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

<u>Classe et catégorie de danger</u>	<u>Code</u>	<u>Description</u>
Toxicité aiguë. 2	3.1/2/Voie cut	Toxicité aiguë (voie cutanée), catégorie 2
Toxicité aiguë. 2	3.1/2/Inhaler	Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 2
Toxicité aiguë. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (orale), catégorie 3
Toxicité aiguë. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Peau Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, catégorie 1C

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC D.M.

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. TVA et Code des impôts : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it

<i>Irritation de la peau. 2</i>	<i>3.2/2</i>	<i>Irritation cutanée, catégorie 2</i>
<i>Barrage de l'œil. 1</i>	<i>3.3/1</i>	<i>Blessure oculaire grave, catégorie 1</i>
<i>Irritation des yeux. 2</i>	<i>3.3/2</i>	<i>Irritation oculaire, catégorie 2</i>
<i>Skin Sens. 1</i>	<i>3.4.2/1</i>	<i>Sensibilisation cutanée, Catégorie 1</i>
<i>Skin Sens. 1A</i>	<i>3.4.2/1A</i>	<i>Sensibilisation cutanée, catégorie 1A</i>
<i>Aquatique aiguë 1</i>	<i>4.1/A1</i>	<i>Danger aigu pour l'environnement aquatique, catégorie 1</i>
<i>Chronique aquatique 1</i>	<i>4.1/C1</i>	<i>Danger chronique (à long terme) pour l'environnement aquatique, catégorie 1</i>
<i>Chronique aquatique 2</i>	<i>4.1/C2</i>	<i>Danger chronique (à long terme) pour l'environnement aquatique, catégorie 2</i>

Cette fiche d'information a été révisée dans toutes ses sections conformément au Règlement 2020/878.

Ce document a été préparé par un technicien compétent qui a reçu une formation appropriée.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS : Chemical Abstracts Service (divisione della American Chemical Society).

CLP : Classification, Étiquetage, Emballage.

DNEL : Niveau dérivé sans effet.

EINECS : Inventaire européen des produits chimiques européens disponibles dans le commerce.

GefStoffVO : Ordonnance sur les substances dangereuses en Allemagne.

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA : Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations de l'Association du transport aérien international (IATA).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale.

OACI-TI : Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses.

INCI : Nomenclature Internationale des Ingrédients Cosmétiques.

KSt : Coefficient d'explosion.

CL50 : Concentration létale pour 50 % de la population testée.

DL50 : Dose létale pour 50 % de la population testée.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

RID : Règlement relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

STA : Estimation de la toxicité aiguë

STAmix : Estimation de la toxicité aiguë (mélanges)

TEL : Limite d'exposition à court terme.

STOT : Toxicité spécifique à un organe.

TLV : Valeur limite de seuil.

TWA : Moyenne pondérée dans le temps

WGK : Classe de danger pour l'eau (Allemagne).

Pour plus d'informations techniques :

EDMEC D.M.

Via Scala n°628/D - 41038 San Felice s/P (MO)

Partie. TVA et Code des impôts : 03728460365

info@edmec.it – www.edmec.it